



Le 17 décembre 2009

Renault s.a.s.

CONTRAT SOCIAL DE CRISE

LES 5 ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ONT SIGNE L'ACCORD POUR 2010

Le 17 décembre, l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) a signé l'accord prolongeant le Contrat Social de Crise. Celui-ci entrera donc en vigueur au 1er janvier et sera applicable pour toute l'année 2010.

Le Contrat Social de Crise permettra de faire face aux 45 jours de chômage prévus en moyenne dans les sites industriels français et pourra également s'appliquer, le cas échéant, aux sites tertiaires, même si à ce stade aucun jour de chômage n'est prévu pour ces établissements.

Gérard Leclercq, Directeur Ressources Humaines Groupe :

« Je me félicite de la qualité du dialogue social, avec l'ensemble des partenaires sociaux, qui a permis d'aboutir à la signature collective de l'accord Contrat Social de Crise 2010. Celui-ci, en conservant ses principes de solidarité et d'équité, permettra à l'ensemble des salariés de préserver leur rémunération nette en cas de chômage partiel. »

Retrouvez les communiqués de presse précédents :

- [communiqué du 8 décembre 2009](#)
- [communiqué du 14 décembre 2009](#)

Contact presse : Benoît Coquille - Renault Presse : +33 1 76 84 64 69

Sites internet : www.media.renault.com – www.renault.com

Direction de la Communication

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : www.renault.com & www.media.renault.com

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications